



## POSTULAT

<b>Auteur</b>	Emilie Teixeira, PS/GC, Carole Melly-Basili, PDCVr, Konstantin Bumann, CSPO et Jérôme Fournier, Les Vert.e.s
<b>Objet</b>	Réévaluer les conditions-cadres de médiation scolaire
<b>Date</b>	10/03/2022
<b>Numéro</b>	2022.03.088

Les élèves valaisans bénéficient de la médiation scolaire depuis près de 40 ans dans le secondaire et bientôt 6 ans dans le primaire.

Mise en place par le Conseil d'Etat et le Parlement, la médiation aide élèves et apprentis à surmonter les difficultés quotidiennes voire les crises existentielles par des consultations, de l'accompagnement et l'orientation vers des spécialistes.

Les médiateurs sont des enseignants en activité, certifiés en médiation scolaire. Ils agissent en qualité de personne ressource pour les élèves/ apprentis, leurs parents ainsi que leurs collègues.

Quelque 180 médiateurs sont en activité actuellement, dont un tiers environ pour le primaire.

Le besoin est réel : tous niveaux confondus, 4'225 situations ont été prises en charge en 2020-21, 18% de plus que deux ans auparavant (18-19). À lui seul, le primaire représente près de la moitié des situations, avec une augmentation de 55% ces deux dernières années.

La pandémie a confirmé l'importance du rôle de médiateur, avec une augmentation de la complexité et du nombre de situations durant cette période.

« Conflits, violences et mobbing » concernent 38% des situations en 2020-21, tous niveaux confondus et plus d'une situation sur deux dans le primaire. Suivent anxiété/angoisse/stress (10%) et conflits familiaux (9%).

Sur le terrain, le constat est le même que celui mentionné chaque année dans les rapports d'activités de la médiation scolaire : le temps à disposition pour l'exercice de leur mandat est insuffisant pour les médiateurs. Dans les faits, ils en font souvent plus que ce à quoi ils ont droit, pour ne pas laisser des demandes sans réponses, sans pouvoir revendiquer ces heures supplémentaires. Il n'existe donc pas d'état des lieux des besoins réels et de l'investissement nécessaire de la part des médiateurs.

Sources : Rapports d'activités médiation scolaire en Valais

<https://www.vs.ch/web/scj/rapports-d-activite>

### Conclusion

Tenant compte :

- Du recours croissant à la médiation scolaire

- Des préoccupations récurrentes des médiateurs, notamment quand au manque de temps pour leur mandat,
- De la complexification des situations,
- Du recul sur l'exercice de la médiation scolaire en primaire, après 6 ans d'activité

Nous demandons au Conseil d'Etat

- d'établir un bilan de la médiation scolaire, spécialement dans le domaine primaire,
- de réévaluer le fonctionnement de la médiation scolaire, notamment :

les besoins quantitatifs en terme de nombre de médiateurs,

les aspects organisationnels liés à la médiation, en particulier les décharges horaires, en tenant compte du nombre croissant de demandes, mais également des disparités de problématiques en lien avec la taille des établissements et leur localisation,

l'adéquation entre la formation des médiateurs et la réalité des situations et leur complexité,

le bien-fondé des postes de médiateurs actifs sur plusieurs centres, évoqués comme des configurations difficiles à gérer dans la pratique.